



COMITE DIRECTEUR DE LA CULTURE, DU PATRIMOINE ET DU PAYSAGE (CDCPP)

CDCPP-Bu(2015)7

Strasbourg, 11 mars 2015

**7^e réunion du Bureau
Strasbourg, 16 (après-midi) - 17 mars 2015**

Palais de l'Europe, Salle 14

PREPARATION DE LA CONFERENCE MINISTERIELLE SUR LE PATRIMOINE

NAMUR, BELGIQUE, 22-24 AVRIL 2015

DOCUMENT POUR DISCUSSION ET DECISION

Point 4.2 du projet d'Ordre du jour

- Le Bureau est invité à prendre note de l'état de préparation de la Conférence et décider des prochaines étapes.

CONTEXTE

Lors de leur 1220^e réunion du 18 février 2015, les Délégués des Ministres ont approuvé la tenue de la Conférence du Conseil de l'Europe des ministres en charge du patrimoine à Namur les 23 et 24 avril 2015 et ont décidé d'en confier la préparation au Bureau du Comité directeur de la culture, du patrimoine et du paysage (CDCPP), en coopération avec les autorités belges, tout en le chargeant de les tenir informés de son avancement.

ETAT D'AVANCEMENT

Le projet de programme de la Conférence figure en annexe, ainsi que la Note de présentation. Les invitations aux ministres, observateurs et autres participants sont en cours d'envoi.

PROCHAINES ETAPES

Lors de la présente réunion, le Bureau doit se prononcer sur :

- **le thème et sous thèmes (éventuels)** de la Conférence ;
- **le type et contenu des documents** qui seront soumis à la conférence (documents d'introduction aux débats, projet de résolution(s) finale(s), etc) ;
- les grandes lignes du programme (articulation de la conférence en séances de travail, organisation des débats, prises de parole, etc.).

Le 17 mars 2015 le Secrétariat fera une communication orale au Groupe de Rapporteurs sur la culture (GR-C) pour présenter les décisions du Bureau du CDCPP.

Après examen et validation par le Bureau, l'**avant-projet de résolution finale** (qui sera adoptée lors de la conférence) sera diffusé pour commentaires à toutes les délégations du CDCPP (délai probable : 31 mars). Le Bureau en liaison avec les autorités belges révisera ensuite l'avant-projet afin de le soumettre (avant le 5 Avril) aux Délégués des Ministres en prévision de la réunion du GR-C du 16 avril 2015.

A cette occasion, le GR-C pourra formuler des observations ou des commentaires dont le Bureau tiendra compte avant de formaliser la version finale du projet de résolution pour examen par les ministres.



PRESIDENCE BELGE DU COMITE DES MINISTRES DU CONSEIL DE L'EUROPE CONFERENCE DES MINISTRES DU PATRIMOINE (22-24 AVRIL 2015)

La Conférence vise à définir les conditions pour l'élaboration d'une **stratégie européenne du patrimoine**. Ces conditions impliquent notamment la confirmation du rôle historique du Conseil de l'Europe en tant que plateforme de convergence de tous les acteurs en mesure de contribuer à cette ambitieuse réflexion commune.

La mise en place d'une **stratégie européenne du patrimoine** s'avère plus que jamais indispensable et se veut comme une nouvelle étape du processus piloté par le Conseil de l'Europe depuis plusieurs décennies afin de répondre de manière spécifique aux enjeux patrimoniaux du moment :

- La mise en œuvre d'une « bonne gouvernance » fondée sur des mécanismes participatifs permettant aux citoyens de s'engager activement dans l'identification et la gestion des patrimoines ;
- L'adoption d'approches innovantes pour l'amélioration du cadre et de la qualité de vie des populations, fondées sur les ressources culturelles locales et le bien commun.

Au final, une **stratégie européenne du patrimoine** devra contribuer au développement d'une société qui défend et affirme les valeurs européennes fondamentales : les droits de l'homme, l'Etat de droit et la démocratie. Ces valeurs sont soucieuses du citoyen et cultivent un esprit de respect mutuel et de valorisation des particularités de chacun. Elles participent ainsi à la construction d'une société plus inclusive et plus cohésive qui promeut le bien-être du citoyen comme l'expression des droits de l'homme.

La Conférence sera également l'occasion de formuler les lignes directrices pour définir les **thématiques**, les **priorités** opérationnelles, et les **outils** privilégiés à mettre en œuvre par les pays membres dans le cadre de cette stratégie.

CONTEXTE

Depuis plus de quarante ans, le Conseil de l'Europe développe un corpus réglementaire important qui a été déterminant pour consolider et harmoniser les politiques nationales en matière de patrimoine. Ces dispositions ont permis de sauver le patrimoine européen des ravages planifiés dans le cadre des grandes politiques d'investissement qui ont suivi la seconde guerre mondiale à la faveur du développement économique considérable qu'a connu le continent au cours de cette période. Il a promu des concepts forts comme la « conservation intégrée » (Charte d'Amsterdam, Convention de Grenade) ou le rôle du patrimoine pour la société (Convention-cadre de Faro). Ces acquis gardent leur légitimité mais seront recontextualisés dans une stratégie européenne du patrimoine qui considérera également de nouveaux enjeux.

Il convient aujourd'hui de capitaliser sur les acquis et de remettre ces textes en perspective à l'aune des défis qui se posent à nos sociétés contemporaines. Il est politiquement et éthiquement indispensable de concevoir une approche du patrimoine moins académique, plus centrée sur le citoyen qui doit pouvoir participer à l'amélioration de son cadre de vie et de son bien-être. Les sociétés le réclament, alors même que les crises culturelles, sociales et économiques que traverse l'Europe soulignent la dérive de populations qui ont perdu leurs repères, la mise en cause de nos valeurs et les dangers qui menacent notre projet européen.

Le patrimoine véhicule non seulement les notions de respect, de diversité, de multiculturalité, mais il constitue également un terreau privilégié pour refonder les sociétés à partir de leurs identités multiples, leur donner une nouvelle impulsion à partir de leurs origines diverses et favoriser une meilleure gouvernance participative qui favorise un engagement citoyen pouvant soutenir l'action publique et rendre les institutions plus efficaces et plus transparentes. Le processus patrimonial favorise en outre une forme de développement économique qui s'appuie sur les ressources locales et sur l'intelligence des territoires de manière à susciter l'innovation, à développer l'activité et l'emploi. Notre patrimoine constitue en effet une ressource unique, non renouvelable, qui ne peut pas être délocalisée, et qui est commune à l'ensemble du continent européen.

C'est sur la conscience d'un patrimoine commun, porteur d'un récit collectif, que peut se construire une société cohésive fondée sur la diversité reconnue comme une richesse.

MODALITES DE PREPARATION ET DE SUIVI

Les travaux préparatoires pour la Conférence des Ministres du Patrimoine qui se tiendra à Namur du 22 au 24 avril 2015, dans le cadre de la présidence belge du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe, s'appuient sur les travaux du Comité directeur pour la Culture, le Patrimoine et le Paysage au Conseil de l'Europe et apportent une dimension complémentaire aux documents récents de l'Union européenne, soulignant l'importance du patrimoine pour les politiques sectorielles qu'elle développe.

Les conclusions de la Conférence permettront au Comité des Ministres de s'accorder sur le principe d'une stratégie européenne pour le patrimoine et de confier au Conseil de l'Europe le soin de coordonner le processus d'élaboration et d'établir des synergies européennes, notamment vis-à-vis de la nouvelle « Année européenne du patrimoine » annoncée quarante ans après celle organisée sous l'égide du Conseil de l'Europe (1975).

PRÉSIDENTE BELGE DU COMITÉ DES MINISTRES DU CONSEIL DE L'EUROPE
CONFÉRENCE DU CONSEIL DE L'EUROPE DES MINISTRES EN CHARGE DU PATRIMOINE
(NAMUR 22 – 24 AVRIL 2015)

11/03/2015 14:45

PROGRAMME PROVISOIRE

Mercredi 22 avril 2015

Arrivée des délégations

Lieu : Parlement Wallon, Rue Notre-Dame n°1 à 5000 Namur

- 16.00 – 18.00 :** Réunion des hauts fonctionnaires
Préparation de la réunion du 23 avril
- 19.00 :** Accueil par Monsieur Maxime PREVOT, Vice-Président du
Gouvernement wallon et Ministre du Patrimoine
- 19.15 :** *Réception*
-

Jeudi 23 avril 2015

Lieu : Palais des Expositions, Avenue Sergent Vriethoff n°2, B-5000 Namur

- 10.00 - 11.00 :** Intervention de Monsieur Maxime PREVOT, Vice-Président du
Gouvernement wallon et Ministre du Patrimoine
- 10.00 - 10.15 :** Intervention de Madame Gabriella BATTAINI-DRAGONI,
Secrétaire générale adjointe du Conseil de l'Europe, ou son
représentant
- 10.15 – 10.30 :** Intervention de Monsieur Jean-Claude FRECON, Président
du Congrès des Pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de
l'Europe, ou son représentant
- 10.30 - 10.45 :** Intervention de Madame Anna RURKA, Présidente de la
Conférence des Organisations internationales non
gouvernementales du Conseil de l'Europe, ou son
représentant

Adoption de l'Ordre du jour

11.00 - 12.30 : Session de travail 1 : **Une Europe qui change – les défis du 21^{ème} siècle**

Président : Monsieur Geert BOURGEOIS, Ministre-Président du Gouvernement flamand

11.00 – 11.10 : Introduction du thème

11.10 - 12.30 : Discussion

12.30 – 14.30 : *Déjeuner offert par le Secrétaire général aux Chefs de Délégations*

Déjeuner des participants offert par le Gouvernement wallon

14.30 - 17.00 : Session de travail 2 : **Quelles réponses ?**

Président : Monsieur Rudy VERVOORT, Ministre-Président du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale

14.30 - 14.45 : Introduction du thème

14.45 - 17.00 : Discussion

17.15 - 18.00 : Réunion des hauts fonctionnaires

(Si nécessaire) Objet : finalisation du document final

19.30 : *Soirée de gala : lieu et programme à confirmer*

Vendredi 24 avril 2015

Lieu : Palais des Expositions, Avenue Sergent Vriethoff n°2, B-5000 Namur

9.30 – 11.00 : Session de travail 3 : **les partenariats à développer**

Présidente : Madame Isabelle WEYKMANS, Vice-Ministre Présidente de la Communauté germanophone, Ministre de la Culture, de l'Emploi et du Tourisme

9.30 – 10.30 : La coopération avec les organisations intergouvernementales

10.30 -10.45 : Les professionnels

- 10.45 -11.00 :** La société civile
- 11.00 -12.00 :** Séance de clôture : Adoption de la déclaration de Namur
Présidence : Monsieur Maxime PREVOT, Vice-Président du
Gouvernement wallon et Ministre du Patrimoine
- 12.00 - 12.30 :** Divers
Clôture de la Conférence
- 12.30 :** Conférence de presse
- 12.30 - 14.00 :** *Déjeuner*
- Dès 14.00 :** Programme optionnel (à définir) - visites